



MAIRIE DE MARLIENS

21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 12 janvier 2022

Le conseil municipal, convoqué le 6 janvier 2022, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 12 janvier 2022 à 18h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme Christelle NECCHI.

Présents : Mme Antonia MILLERON, Mme Christelle NECCHI, Mme Laurence SCHERRER, Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Alain CHARLOT, Mr Cedrick FACON, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Daniel HERMANN, Mr Frédéric MONBILLARD, Mr Didier MOUGIN.

Absents : Mr BOGE Cédric (excusé), Mr Mickaël PERREIRA (excusé avec PR pour Mr Hubert Bourgogne), Mr Pascal THABARD (excusé), Mme Anaïs DUBOIS (excusé)

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

➤ Le conseil adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION AUGMENTATION CAUTION SALLE DES FETES

➤ La commission locative propose d'augmenter le montant de la caution concernant le ménage de la salle des fêtes à 100€ (Ancienne caution 30€).

➤ Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable.

3. DÉLIBÉRATION MAJ PRIX DU KWH SALLE DES FETES

➤ Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable pour la mise à jour du prix du KWH de la salle des fêtes passant de 1.15406€ à 1.1558€ suite à l'augmentation de l'électricité.

4. DEGRADATIONS SALLE DES FETES EN DATE DU 4 et 5 DECEMBRE 2021 :

➤ Le conseil municipal est informé par la commission « LOCATION DE LA SALLE » que lors de la location du 4 et 5 décembre 2021, des dégradations ont été commises et le ménage non effectué à l'identique. Il décide donc de retenir le montant de la caution ménage soit 30€ et un montant de 100€ concernant les dégradations (traces murs etc.)

5. ELECTIONS 2022

➤ Mr le maire informe des dates des prochaines élections dans le but que chacun des conseillers puissent bloquer celles-ci dans leurs agendas afin d'assurer leur permanence pour tenu du bureau de vote : Si les conseillers ne peuvent pas assurer ces présences, ils sont tenus de trouver un remplaçant.

- 10 et 24 avril 2022 : Élections Présidentielles
- 12 et 19 juin 2022 : Élections Législatives

6. POINT SUR LES TRAVAUX

☞ Trottoirs

Les travaux de rénovation des trottoirs depuis le croisement des jonquilles jusqu'au pont du lavoir doivent débiter ce lundi 17/01/2022. Une réunion de chantier pour le démarrage est prévue ce jeudi matin.

☞ Constructions des 2 maisons

La commission informe que les travaux ont deux mois de retard suite à l'entreprise BONGLET qui n'a pas respecté son délai. Les travaux devraient commencer ce lundi 17 janvier.

☞ Ecoles Informatique

Le conseil est informé que les tableaux numériques et les pc ne fonctionnent pas correctement, l'adjoint doit reprendre contact avec l'entreprise DISTRIMATIC afin de solutionner ce problème.

☞ Locatif bibliothèque

Suite à libération du logement locatif au niveau de « ROSERAIE » et après une nouvelle visite de celui-ci par la commission il s'avère que le logement nécessite des travaux :

- Remplacement de 3 radiateurs (ancienne génération) pour un montant de 661.35€,
- Rafraichissement de l'ensemble des peintures (devis à demander estimation actuelle 3200€),

Après discussion le conseil municipal décide également l'installation d'un meuble de cuisine avec l'électroménager (environ 1600€).

7. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

☞ La question est de savoir si la salle des fêtes peut être utilisée pour les activités habituelles. Un long échange de points de vue s'engage, chacun présentant ses arguments.

Un vote est décidé :

- 4 conseillers se prononcent pour la fermeture,
- 3 s'abstiennent
- 4 votes sont favorables au maintien de l'utilisation.

Dans le cas d'égalité des votes, le président de séance doit décider de la position retenue. Au regard des arguments de chacun et de la situation sanitaire, notamment de la contamination importante des enfants et en vertu du principe de précaution, la décision est prise par le Mr le Maire de fermer exceptionnellement la salle des fêtes jusqu'à fin janvier. A cette date, si la situation s'est améliorée, la reprise interviendra.

Madame SCHERRER Laurence quitte la séance à 19h20 après cette décision et au vu du non-respect des gestes barrière au sein du conseil municipal.

8. ACHATS DECORATION DE NOEL

☞ Mr le Maire informe qu'il a reçu un devis d'un fournisseur concernant des décorations de Noël suite à un désistement d'un client. Le devis comprend un lot de 10 décorations lumineuses pour un montant de 499€.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition.

9. QUESTIONS DIVERSES

- L'INSEE nous informe que la population retenue pour la commune de Marliens est de 607 habitants.
- Le coût moyen par élève en Côte d'Or est de :
 - o 499.65€ en maternelle
 - o 1293.40€ en élémentaire
- Le rapport SINOTIVEAU : Mr le Maire fait un rapport succinct sur l'activité du syndicat des eaux

et précise le prix du m3 pour les eaux usées qui est de 3,3257 € et du m3 d'eau potable qui est légèrement en baisse à 3,00558€.

- Le résultat concernant la plus belle maison décorée pour Noël sera communiqué prochainement.
- Fibre : la date des travaux de raccordement est toujours inconnue.

La prochaine réunion est fixée au 23 février 2022 à 18 heures.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 18 janvier 2022, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Jean Marie FERREUX**